



Finistère

Penn-ar-Bed

LE DÉPARTEMENT



AMÉNAGEMENTS URBAINS & CADRE DE VIE

Cahier de préconisations Patrimoine et Cadre de Vie (PCV)

Agir sur le cadre de vie des Finistériens et des Finistériennes c'est préserver ou reconquérir l'attractivité des communes avec une attention particulière pour leur centre dont l'aménagement facilite ou freine les rencontres, les croisements entre les habitants. C'est aussi encourager les déplacements doux, privilégier la proximité, l'accessibilité, la convivialité et la solidarité. C'est indirectement renforcer les centralités pour limiter l'étalement urbain et la consommation foncière qui se fait souvent au détriment de terres agricoles. Enfin, c'est un enjeu patrimonial : préserver un patrimoine bâti ou naturel maintient le lien avec notre histoire, nos histoires locales.

L'amélioration du patrimoine et du cadre de vie des (centres) bourgs ne se décrète pas. Elle nécessite une volonté politique forte et un projet adapté à chaque commune, tenant compte de ses caractéristiques, de ses atouts et de ses contraintes. Elle oblige à mobiliser des compétences diverses (architecture, urbanisme, paysage, patrimoine...) le plus en amont possible. Depuis 2013, le Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'Environnement (CAUE), destiné aux élus et aux particuliers, constitue un outil pour travailler de manière opérationnelle notamment sur le dispositif Patrimoine et Cadre de Vie (PCV).

Le programme PCV du Conseil départemental intègre désormais la nécessité d'un accompagnement pluridisciplinaire. Ce guide vise à vous aider dans votre réflexion, à vous poser les bonnes questions et à vous apporter des éléments de méthode permettant d'envisager un projet durable et de qualité.

Par ailleurs, pour bien prendre en compte la réalité des territoires, le Conseil départemental territorialise l'ensemble de ses politiques en direction des communes depuis début 2015. A travers les Contrats de territoires, il s'agit de soutenir l'attractivité des territoires et par conséquent le patrimoine et le cadre de vie.

Il apparaît effectivement nécessaire d'inventer ou de réinventer un modèle de développement urbain pour nos bourgs afin qu'ils attirent de nouveaux habitants tout comme de nouveaux services, qu'ils redeviennent le centre de la vie de la commune.

Plus il y aura de bourgs dynamiques et agréables à vivre, plus ils seront attractifs.

A handwritten signature in black ink, reading 'Armelle Huruguén'. The signature is fluid and cursive, with a large loop at the end of the last name.

Armelle HURUGUEN

*Vice-présidente du Conseil départemental du Finistère
Présidente de la commission territoires et environnement
Présidente du CAUE*

> **AMÉNAGEMENTS URBAINS & CADRE DE VIE**

L'AMBITION DU PROJET

Bien construire son projet

- | | |
|-----------|--|
| 7 | Établir un diagnostic et identifier les enjeux du projet |
| 9 | Choisir une équipe de maîtrise d'œuvre qualifiée |
| 11 | Impliquer la population dans le projet |

Créer un cadre de vie agréable pour tous

- | | |
|-----------|--|
| 13 | Valoriser l'identité communale |
| 15 | Favoriser la mixité des usages et des déplacements |
| 17 | Penser des espaces publics fédérateurs et conviviaux |

S'inscrire dans une démarche de développement durable

- | | |
|-----------|--|
| 19 | Limiter l'empreinte écologique du projet |
| 21 | Privilégier des aménagements sobres |
| 23 | Faire vivre l'aménagement dans la durée. |



Quéménéven
Atelier participatif du CAUE



Quéménéven
Atelier participatif du CAUE

B I E N CONSTRUIRE SON PROJET

ÉTABLIR UN DIAGNOSTIC ET IDENTIFIER LES ENJEUX DU PROJET

- Prendre le temps de l'observation, de l'analyse du site, des comportements, des flux, des ambiances.
- Préciser l'ambition politique du projet.
- Définir le périmètre de l'opération.
- Approcher l'économie du projet (*enveloppe affectée aux travaux*).
- Définir le calendrier prévisionnel et un éventuel phasage du projet.
- Écrire les orientations d'aménagement du projet :
formulation des besoins du maître d'ouvrage.



Porz Ar Villiec à Locquirec

B I E N CONSTRUIRE SON PROJET

CHOISIR UNE ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE QUALIFIÉE

- Organiser la mise en concurrence (*loi MOP (maîtrise d'ouvrage publique) et code des marchés publics*).
- Opter pour une équipe pluridisciplinaire avec comme mandataire (*animateur, chef d'orchestre*) un concepteur d'espaces (*paysagiste concepteur ou architecte selon la nature du projet*).
- Favoriser le dialogue maître d'ouvrage/maître d'œuvre en se donnant le temps des allers et retours (*étapes de validation*).
- Respecter la chronologie de la mission de maîtrise d'œuvre (*depuis l'esquisse jusqu'à la mise au point du projet*), ne pas « brûler les étapes ».
- Concerter le plus en amont possible les différents services associés au projet (*Conseil départemental, Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine, CAUE du Finistère, DDTM, chambres consulaires, etc.*).



Quéménéven
Atelier participatif du CAUE

B I E N CONSTRUIRE SON PROJET

IMPLIQUER LA POPULATION DANS LE PROJET

- Interroger la population sur ses attentes (*habitants, commerçants, agriculteurs...*), sous forme d'ateliers thématiques par exemple.
- Bien en amont du projet, mettre en œuvre une démarche participative (*organisation du dialogue, prise en compte des contributions, responsabilisation des habitants à la mise en œuvre ou à l'entretien des espaces publics...*).
- Encourager et valoriser l'implication des habitants sur les espaces extérieurs, privés ou publics (*communication dans le bulletin municipal, émulation locale, label « villes et villages fleuris »...*).
- Présenter le projet aux scolaires.

Poullan-sur-Mer



Moëlan-sur-Mer

CREER UN C A D R E DE VIE AGREABLE POURTOUS

VALORISER L'IDENTITÉ COMMUNALE

- Prendre appui sur les spécificités locales architecturales et paysagères.
- Révéler un détail architectural, une échappée visuelle, un front bâti.
- Composer avec le cadre végétal existant, le renforcer, le prolonger ou le remplacer en optant pour des essences végétales locales sans s'interdire la possibilité de variétés plus exceptionnelles (*arbre remarquable, floraison festive*).
- Éviter la banalisation des ambiances et les copier-coller d'aménagements.
- Penser aux ambiances nocturnes.
- Opter pour une signalétique harmonieuse et sobre (*éviter la profusion des signes, réfléchir à une charte graphique des panneaux et mobiliers...*).
- Interpréter le patrimoine et renseigner le promeneur (*plaques indicatives, sentier d'interprétation, etc.*).
- Choisir des matériaux en rapport avec le site (*texture, couleur, motifs, etc.*), éviter la multiplication des matériaux.
- Valoriser les savoir-faire locaux (*talus plantés, murs en pierre sèche, etc.*).

Milizac
abri-vélos et clôture en fascines



Milizac
abri-vélos et clôture en fascines



Beuzec-Cap-Sizun
entrée de bourg

CREER UN C A D R E DE VIE AGREABLE POUR TOUS

FAVORISER LA MIXITÉ DES USAGES ET DES DÉPLACEMENTS

- Éviter la sectorisation systématique des usages, privilégier des espaces polyvalents.
- Réaffirmer la place du piéton.
- Prendre en compte la sécurité de tous les usagers.
- Faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite.
- Tenir compte des différents handicaps (*visuels, auditifs, moteurs, cérébraux*) et des aléas liés au vieillissement.
- Sécuriser les cheminements cyclables dans une logique de chaîne continue.
- Prévoir des abris pour les vélos.
- Apaiser et organiser les flux automobiles, repenser les stationnements (*limiter leur nombre, les rendre moins visibles, penser au covoiturage*).
- Permettre la traversée des engins agricoles et poids lourds...
- Tenir compte des aspects liés aux transports collectifs (*sens de la marche...*).
- Faciliter l'accès aux commerces, services et équipements.
- Permettre la tenue de manifestations festives ou événementielles (*cirque, fête de la musique, etc.*).
- Prévoir la possibilité d'ancrage ou de maintien de structures mobiles (*barnum, mâts, etc.*).

Quimper
parc de la Providence



Quimper
parc de la Providence



Pont-Croix

CREER UN C A D R E DE VIE AGREABLE POUR TOUS

PENSER DES ESPACES PUBLICS FÉDÉRATEURS ET CONVIVIAUX

- Choisir un mobilier urbain sobre, confortable, pérenne.
- Bien réfléchir l'implantation de ce mobilier (*à l'ombre, à l'abri du vent, en configuration « causeuse », etc.*).
- Permettre l'appropriation des espaces intermédiaires par les habitants (*pieds de murs, espaces délaissés ou en attente de projets, pieds d'arbres, etc.*).
- Penser les centralités (*à l'échelle de la ville ou du village, du quartier*).
- Faciliter la propreté de ces espaces (*canisettes, poubelles bien placées, etc.*).
- Faire entrer l'art dans la rue (*arts vivants, 1 % artistique, commande auprès d'un artiste, etc.*).

Locquirec



Loctudy

fleurissement en pied de mur



Saint-Thois

fleurissement en pied de mur

S'INSCRIRE DANS UNE **DEMARCHE** DE DEVELOPPEMENT DURABLE

LIMITER L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DU PROJET

- Bien prendre en compte les nuisances sonores liées à l'aménagement (*choix du pavage, choix de revêtement*).
- Utiliser des ressources locales (*circuit court*).
- Favoriser la récupération de matériaux et leur réemploi (*pavés, bordures, etc.*).
- Limiter l'imperméabilisation des sols.
- Intégrer l'écoulement des eaux pluviales dans l'aménagement paysager : noues, infiltration locale...
- Limiter le désherbage, voire composer avec la flore spontanée.
- Renforcer la biodiversité (*variété des essences végétales, etc.*).
- Mettre en place une gestion différenciée des espaces (*varier les modes d'entretien selon la nature des lieux*).
- Opter pour des solutions économes en eau et en énergie.

Pont-Croix



Guimaëc



Combrit
Sainte-Marine

S'INSCRIRE DANS UNE **DEMARCHE** DE DEVELOPPEMENT DURABLE

PRIVILÉGIER DES AMÉNAGEMENTS SOBRES

- Éviter la profusion de matériaux.
- Intégrer l'entretien et la maintenance dès la conception.
- Éclairer « juste » et limiter l'amplitude de l'éclairage public (*recherche d'un label villes et villages étoilés, etc.*).



Pont-Croix

S'INSCRIRE DANS UNE **DEMARCHE** DE DEVELOPPEMENT DURABLE

FAIRE VIVRE L'AMÉNAGEMENT DANS LA DURÉE

- Informer les habitants sur les nouveaux aménagements (*sens de circulation, priorités, stationnements, etc.*).
- Communiquer sur les potentialités offertes par l'aménagement (*fonctions et usages possibles, etc.*).
- Anticiper la gestion et l'entretien (*temps, complexité, coûts*) de l'aménagement à l'avenir.
- Former les personnes en charge de l'entretien du site (*agents, élus*).
- Prévoir dans le contrat de maîtrise d'œuvre une mission d'accompagnement de l'aménagement dans un moyen terme (*recommandations sur les tailles des végétaux, l'arrosage, le paillage, etc.*).
- Animer l'espace public et présenter l'aménagement aux scolaires (*événements avec les scolaires, les jeunes, expositions, informations, etc.*).



Finistère

Penn-ar-Bed

LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental du Finistère

32 boulevard Duplex

CS 29029

29 196 Quimper Cedex

Direction de l'aménagement, de l'eau, de l'environnement et du logement

Téléphone : 02 98 76 21 75

Direction des routes et infrastructures de déplacement

Courriel : DRID@finistere.fr

CAUE du Finistère

Téléphone : 02 98 98 69 15

Courriel : contact@caue-finistere.fr

www.caue-finistere.fr

finistere.fr